Publié le 7 décembre 2023

SÈVREMONT

Arrêté temporaire n°23-AT-0144
Portant réglementation de la circulation

LA GEMMERIE

Le Maire de Sèvremont,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
VU la demande en date du 15/11/2023 émise par VALDEFIS demeurant La Loge 85170 LE POIRÉ SUR VIE représentée par Monsieur Romain GUILLET aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,
VU l'avis favorable du Maire de Pouzauges en date du 23/11/2023,
CONSIDÉRANT que des travaux de broyage de branches en bord de voie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 27/11/2023 au 01/12/2023 LA GEMMERIE,

ARRÊTE

Article 1
À compter du 27/11/2023 et jusqu'au 01/12/2023, pendant la durée effective des travaux, la circulation des véhicules est interdite LA GEMMERIE. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains, véhicules de police et véhicules de secours.

Article 2
À compter du 27/11/2023 et jusqu'au 01/12/2023, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- ROUTE DE SAINT MESMIN
- ROUTE DE LA CROIX DE PIERRE, du 5729F jusqu'à la RUE DU 18 JUIN
- RUE DU 18 JUIN, de la ROUTE DE LA CROIX DE PIERRE jusqu'à D9A
- D9A, de la RUE DU 18 JUIN jusqu'à D2752
- L'HOMMONDIERE
- LA POISSONNIERE.

Article 3
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, VALDEFIS.

Article 4
Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 24/11/2023
Le Maire de Sèvremont

MAIRIE DE SÈVREMONT 85700

Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- *VALDEFIS*
- *Le Maire de Sèvremont*
- *Gendarmerie Pouzauges*
- *Centre de secours - Pouzauges*
- *Poste Pouzauges*
- *SCOM 85*
- *Transport scolaire Pouzauges*
- *HERVOUET France*
- *Car du Bocage*
- *Adjoint au Maire*
- *Maire délégué de La Flocellière*
- *Maire délégué de La Pommeraie-sur-Sèvre*
- *Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur*

ANNEXES:
Itinéraire de déviation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

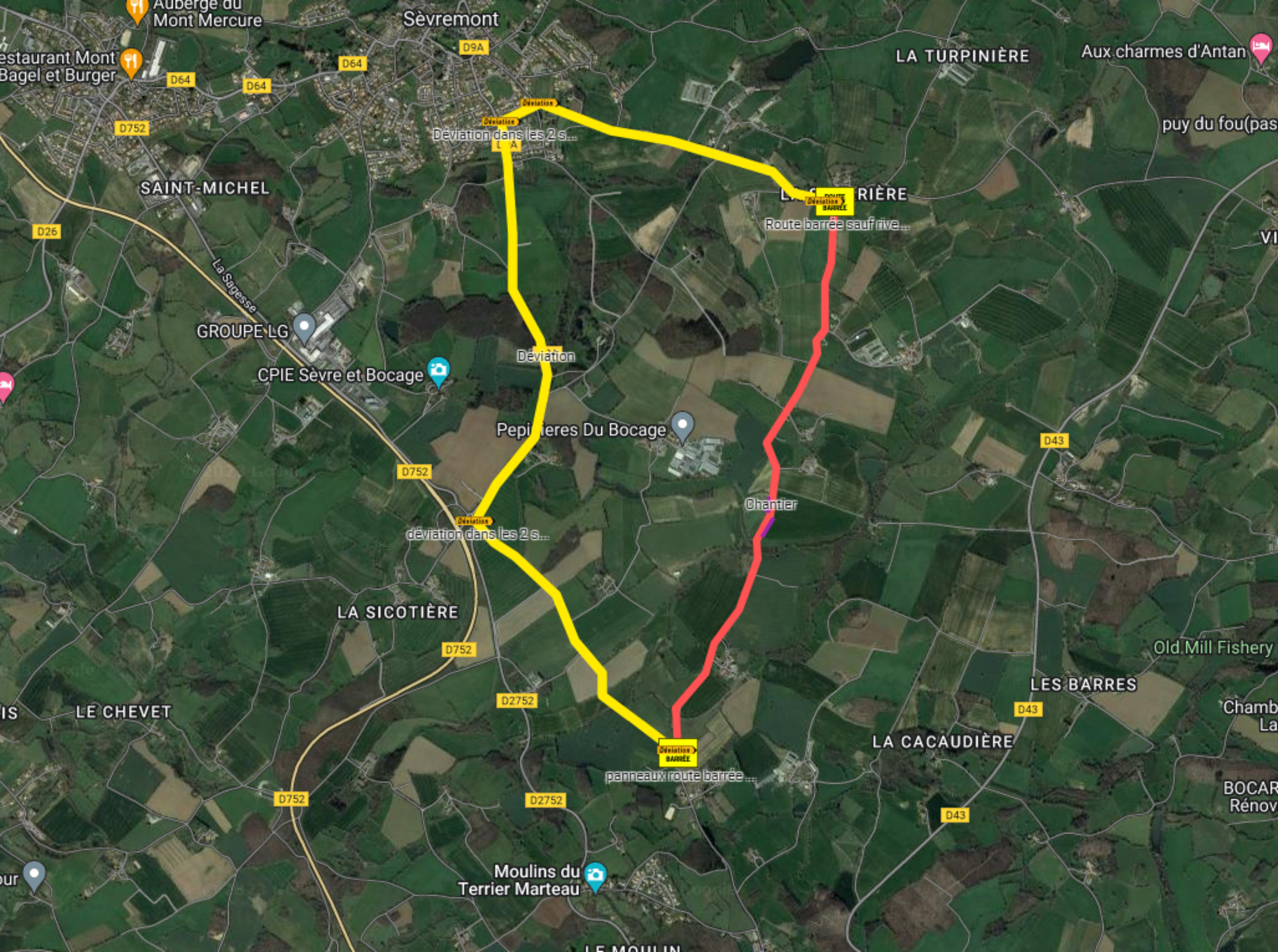
Auberge du Mont Mercure
Sèvremont
estaurant Mont Bagel et Burger
D64
D64
D64
D9A
D752
LA TURPINIÈRE
Aux charmes d'Antan
puy du fou(pas
Déviation
Déviation
Déviation dans les 2 s...
SAINT-MICHEL
D26
La Sagesse
Route barrée sauf rive...
GROUPE LG
CPIE Sèvre et Bocage
Déviation
Pepinieres Du Bocage
D752
D43
Chantier
déviation dans les 2 s...
LA SICOTIÈRE
D752
Old Mill Fishery
LES BARRES
D2752
D43
LE CHEVET
LA CACAUDIÈRE
panneaux route barrée ...
D752
D2752
D43
Moulins du Terrier Marteau